



PROCURATION

Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter doivent se conformer aux formalités pratiques. La procuration doit être notifiée à corporate@inclusio.be et doit lui parvenir au plus tard **le 10 mai 2023**. L'envoi par e-mail devra être accompagné d'une copie scannée ou photographiée de la procuration, complétée avec des instructions de vote précises et signée. Toutes les formalités pratiques sont reprises dans la convocation à cette Assemblée Générale Ordinaire.

Le/la soussigné(e) :

Personne physique

Nom et prénom : _____

Domicile : _____

OU

Personne morale

Dénomination et forme juridique : _____

Siège : _____

Valablement représentée par : _____

propriétaire de : _____ actions d'INCLUSIO sa

constitue pour mandataire spécial¹, avec faculté de substitution :

Monsieur / Madame _____

pour le/la représenter à **l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 17 mai 2023 à 14h00** aux fins d'y délibérer sur les points de l'ordre du jour et d'y voter en son nom et pour son compte dans le sens de son intention de vote exprimée ci-après à l'adresse suivante :

Avenue Herrmann-Debroux 40, 1160 Bruxelles.

¹ Conformément à l'art. 7 :143 §4 du Code des sociétés et des associations, les procurations envoyées à Inclusio sans indication de mandataire, seront considérées comme désignant Inclusio, son organe d'administration ou un de ses employés comme mandataire, générant dès lors un potentiel conflit d'intérêts. Pour être prises en compte, ces procurations devront contenir des instructions de vote spécifiques pour chaque sujet inscrit à l'ordre du jour. A défaut d'instructions de vote, le mandataire qui est présumé comme ayant un conflit d'intérêts, ne pourra pas participer au vote.

**Le mandataire exercera le vote du mandat dans le sens suivant
sur les points de l'ordre du jour repris ci-après :**

<p>1. Prise de connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration concernant l'exercice social statutaire et l'exercice consolidé clôturé le 31 décembre 2022.</p>	Ne requiert pas de vote		
<p>2. Prise de connaissance du rapport du Commissaire concernant les comptes statutaires et consolidés clôturés le 31 décembre 2022.</p>	Ne requiert pas de vote		
<p>3. Prise de connaissance des comptes consolidés clôturés le 31 décembre 2022.</p>	Ne requiert pas de vote		
<p>4. Approbation des comptes statutaires clôturés le 31 décembre 2022 et des affectations et des prélèvements. <i>Proposition d'approbation des comptes statutaires clôturés le 31 décembre 2022, ainsi que de l'affectation du résultat, avec distribution d'un dividende brut de 0,70 € par action.</i></p>	OUI*	NON*	Abstention*
<p>5. Approbation du rapport sur les rémunérations pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022, qui constitue un volet spécifique de la déclaration de gouvernance d'entreprise. <i>Proposition d'approbation du rapport sur les rémunérations pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022.</i></p>	OUI*	NON*	Abstention*
<p>6. Décharge aux administrateurs de la Société. <i>Proposition d'octroyer la décharge aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice de leur mandat clôturé le 31 décembre 2022.</i></p>	OUI*	NON*	Abstention*
<p>7. Décharge au commissaire de la Société. <i>Proposition d'octroyer la décharge au commissaire de la Société pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2022.</i></p>	OUI*	NON*	Abstention*
<p>8. Renouvellement du mandat de Commissaire. <i>Proposition de renouveler le mandat du commissaire pour une durée de 3 ans couvrant les exercices 2023-2024-2025. Son mandat viendra à l'échéance à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2026. Les honoraires sont fixés à 53.000 € HTVA.</i></p>	OUI*	NON*	Abstention*
<p>9. Fin de mandat d'administrateur de Madame Sandrine Nelissen Grade. <i>Le mandat d'administrateur de Madame Sandrine Nelissen Grade vient à échéance le jour de l'assemblée générale ordinaire du 17/05/2023 et ne sera pas renouvelé.</i></p>	Ne requiert pas de vote		
<p>10. Démission du mandat d'administrateur de Monsieur François de Borchgrave. <i>Monsieur François de Borchgrave a avisé de sa démission de sa fonction d'administrateur en date du 28/03/2023 avec effet à la date de l'assemblée générale ordinaire du 17/05/2023.</i></p>	Ne requiert pas de vote		

<p>11. Démission du mandat d'administrateur de Monsieur Koen Depaemelaere. <i>Monsieur Koen Depaemelaere a avisé de sa démission de sa fonction d'administrateur en date du 30/03/2023 avec effet à la date du 31/03/2023.</i></p>	Ne requiert pas de vote		
<p>12. Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Adeline Simont. <i>Proposition de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Adeline Simont. Son mandat viendra à échéance à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2026.</i></p>	OUI*	NON*	Abstention*
<p>13. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur André Bosmans. <i>Proposition de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur André Bosmans. Son mandat viendra à échéance à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2026.</i></p>	OUI*	NON*	Abstention*
<p>14. Nomination de Madame Véronique Tai comme administrateur. <i>Proposition de nommer comme administrateur Madame Véronique Tai. Son mandat viendra à échéance à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2027.</i></p>	OUI*	NON*	Abstention*
<p>15. Nomination de Madame Sophie Lambrighs comme administrateur. <i>Proposition de nommer comme administrateur Madame Sophie Lambrighs. Son mandat viendra à échéance à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2027.</i> <i>Proposition de constater son indépendance conformément à l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations.</i></p>	OUI*	NON*	Abstention*
<p>16. Nomination de Monsieur Nicolas Vincent comme administrateur. <i>Proposition de nommer comme administrateur Monsieur Nicolas Vincent. Son mandat viendra à échéance à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2027.</i></p>	OUI*	NON*	Abstention*
<p>17. Rémunération des administrateurs non exécutifs et des membres des comités. La rémunération des administrateurs non exécutifs et des membres des comités a été approuvée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 29 octobre 2020. <i>Proposition de modifier, avec effet au 1er janvier 2023, la rémunération des administrateurs non exécutifs et des membres des comités et d'adapter en conséquence la politique de rémunération approuvée par l'assemblée générale extraordinaire du 29 octobre 2020 comme suit :</i> 1) augmentation de la rémunération annuelle fixe de 4.000 € à 5.000 € pour les administrateurs. Le président du Conseil d'administration bénéficie toujours d'une rémunération annuelle double à celle d'un administrateur (soit 10.000€). Cette rémunération est allouée à l'administrateur au prorata temporis de la date de nomination ou de démission de celui-ci au cours de l'exercice concerné, 2) augmentation des jetons de présence des administrateurs et des membres des comités de 750 € à 1.000 € par participation aux</p>	OUI*	NON*	Abstention*

<p><i>réunions du conseil d'administration, du comité d'audit, du comité d'investissement et du comité de nomination et de rémunération. Les jetons de présence pour les réunions tenues en vidéo conférence sont maintenus à 750 €, tandis que les réunions dont la durée est inférieure à une heure ne seront pas rémunérées.</i></p> <p><i>Les présidents du conseil d'administration, du comité d'audit, du comité d'investissement et du comité de nomination et de rémunération bénéficient toujours de jetons de présence dont le montant ci-dessus est doublé.</i></p>			
<p>18. Rémunération des dirigeants effectifs</p> <p>Conformément à la politique de rémunération des dirigeants effectifs approuvée par le conseil d'administration sur recommandation du comité de nomination et rémunération, la rémunération variable à long terme (LTI) est étendue à l'ensemble des dirigeants effectifs.</p> <p><i>Proposition d'approuver l'extension de la rémunération variable à long terme (LTI) à l'ensemble des dirigeants effectifs et ce avec effet au 1^{er} janvier 2023.</i></p>	OUI*	NON*	Abstention*
<p>19. Divers.</p>	Ne requiert pas de vote		

(*) Merci de biffer les mentions inutiles

Le mandataire pourra notamment :

- (1) participer à toute autre Assemblée ayant le même ordre du jour au cas où la première Assemblée ne pourrait délibérer pour quelque motif que ce soit ;
- (2) voter, approuver ou rejeter au nom du/de la soussigné(e) toutes propositions se rapportant à l'ordre du jour, comme indiqué ci-dessous :

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, élire domicile, substituer et en général, faire tout ce qui est nécessaire à l'exécution du présent mandat.

Le mandataire

pourra *	ne pourra pas *
-----------------	------------------------

 (*) Merci de biffer la mention inutile.

voter sur les sujets nouveaux qui seraient ajoutés à l'ordre du jour suite à la demande d'actionnaire(s) possédant au moins 3 % du capital.

Fait à _____, le ____ / ____ /2023.

Signature : _____ (Merci de faire précéder la signature de la mention « Bon pour pouvoir »).